

Mimimark 09/86
Kigali, le 02/04/1986

N° 709 /08/01.5/86

À traiter par
Date entrée : 03.04.86
N° Classement 6219/01/86

✓ Son Excellence Monsieur le Président de
la République Rwandaise
KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence le compte-rendu des entretiens que j'ai accordés au Docteur
PETER MOLT, Conseiller Principal au Ministère de l'Intérieur
et des Sports du Land de la Rhénanie-Palatinat.

Comme Votre Excellence le constatera, les
entretiens avec Docteur MOLT ont essentiellement porté sur la coopéra-
tion entre la République Rwandaise et le Land de la Rhénanie-
Palatinat en matière d'investissements et de développement de l'arti-
sanat surtout pour ce qui est du Projet de Promotion des Métiers dans
la Préfecture de Gisenyi et du voyage d'hommes d'affaires de la
Rhénanie Palatinat au Rwanda. Ils s'inscrivent dans le cadre direct
des contacts que j'ai déjà eu en cette matière avec Monsieur KURT
Bockmann, Ministre de l'Intérieur et des Sports du Land de la Rhénanie-
Palatinat pour lesquels le compte-rendu a été transmis à Votre
Excellence par ma lettre n° 375/08/01.5/86 du 20 février 1986.

En annexe de la présente se trouve également
un document relatif aux dispositions d'accord pour le démarrage et
le fonctionnement du Projet de Promotion des Métiers dans la
Préfecture de Gisenyi. Comme Votre Excellence le remarquera, les
ressources financières du Projet pour l'exercice 1986/87 ne sont que
de l'ordre de 10 millions FRW. J'ai tenu à souligner cette faiblesse
de budget à mon interlocuteur face aux activités du Projet et à ses
infrastructures qu'il faudrait mettre en place dès la première année
d'activités notamment les infrastructures de bâtiments au siège du Projet.
Cependant le Docteur MOLT m'a fait comprendre que pour l'exercice
1986/87 le Land de la Rhénanie-Palatinat ne pouvait dépasser le
budget indiqué.

Pour ce qui concerne le voyage d'hommes
d'affaires de la Rhénanie-Palatinat au Rwanda, le Docteur MOLT m'a
signalé que ce voyage sera organisée en Septembre/Octobre 1986 et que
la composition de la délégation tiendra compte des domaines des
projets qui ont été déjà transmis à la partie allemande.

.../...

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU DOCTEUR PETER MOLT, CONSEILLER
PRINCIPAL AU MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES SPORTS DU
LAND DE LA RHENANIE-PALATINAT. AU RWANDA.

1. Au cours de sa dernière visite au Rwanda, le Docteur PETER MOLT, a eu des entretiens avec Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ainsi que des séances de travail avec les services de la Direction Générale de l'Artisanat et PME sur la Coopération entre le Land de la Rhénanie-Palatinat et la République Rwandaise en matière d'investissements et de développement de l'artisanat surtout pour ce qui est du Projet de Promotion des Métiers dans la Préfecture de Gisenyi et du voyage d'hommes d'affaires de la Rhénanie-Palatinat au Rwanda.
2. S'agissant du Projet de Promotion des Métiers dans la Préfecture de Gisenyi, les deux parties ont ensemble élaboré une lettre contenant des dispositions d'accord pour le démarrage et le fonctionnement du Projet. La lettre sus-mentionnée qui est en annexe du présent compte-rendu sera bientôt transmise par la partie allemande au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat afin de marquer officiellement le démarrage du Projet.
3. Pour ce qui est du contenu de la lettre ci-haut mentionnée, Monsieur le Ministre a beaucoup insisté sur les activités du Projet et sur leur programmation annuelle de même que sur le niveau des fonds nécessaires à la réalisation des dites activités. Pour le niveau des fonds, le Docteur MOLT a signalé que pour la première année du projet 1986/87, le Land de la Rhénanie-Palatinat n'était pas en mesure de débloquer plus de 10 millions de FRW surtout que la première année constitue selon lui une période de démarrage et de mise au point de meilleures formules de réalisation des activités du Projet. Pour la question d'homologues rwandais, il faut signalé que l'un devra être spécialisé en matière technique des métiers et l'autre en matière de gestion, commercialisation et de comptabilité. Par ailleurs, un des deux homologues est déjà nommé, le deuxième le sera bientôt.
4. Lors de son entretien avec Monsieur le Ministre, le Docteur MOLT en évoquant d'autres projets a signalé les nombreuses difficultés qui se rencontrent dans la recherche des partenaires dans la Rhénanie-Palatinat étant donné qu'il s'agit des systèmes de jumelage.
Avec la Firme Wolf pour la restructuration de la Forge de Nyabisindu, le Docteur MOLT a signalé que cette firme est très réticente. Elle ne voudrait pas s'engager dans une petite affaire comme la Forge de Nyabisindu non pas pour des problèmes de ressources financières, mais pour une question de renommée de la Firme étant donné que ce serait sa première affaire du genre en Afrique.

Il a toutefois ajouté que des efforts sont déployés pour intéresser la Firme Wolf à participer au prochain voyage d'hommes d'affaires de la Rhénanie-Palatinat au Rwanda, ce qui offrirait au Responsable de la Firme une occasion de visiter la Forge de Nyabisindu.

5. Pour les autres firmes, le Docteur MOLT a signalé qu'il n'y a pas eu non plus beaucoup de progrès. C'est le cas notamment pour la recherche d'un appui pour les ateliers artisanaux de Bulinga, de Munini et de Gishamvu. Il a enfin signalé que pour l'exercice 1986 une Organisation des Jeunes Allemands viendra à Kiaka pour une formation des gens sur place et pour la réalisation d'une extension des installations de Kiaka et a parlé du cas de jumelage avec la J.O.C. de Kigali qui fonctionne très bien.

6. S'agissant du voyage d'hommes d'affaires de la Rhénanie-Palatinat au Rwanda, le Docteur MOLT a signalé que le changement du Président de l'Association d'Industriels de son pays, Association qui était désignée pour organiser le voyage a entraîné quelques retards et perturbations. Il a ajouté que pour le moment c'est la Chancellerie de son pays qui prépare elle-même le voyage et que c'était là un avantage certain pour la formation de la délégation car elle respectera autant que possible les domaines des projets déjà présentés à son pays. Le Docteur MOLT a signalé que le voyage sera organisé en Septembre-Octobre 1986 et que la délégation qui sera conduite par le Secrétaire Général auprès du Ministre-Président comprendra 10 à 12 personnes afin que chaque homme d'affaires puisse disposer d'un programme réellement judicieux. Pour le programme de séjour, il a proposé qu'on retienne une semaine de travail, par exemple de lundi à vendredi après quoi, le séjour serait libre. De plus, il faudra limiter les procédures protocolaires et prévoir des visites d'installations industrielles et des discussions. Les propositions concrètes du programme de voyage seront transmises au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat en temps opportun. Enfin le Docteur MOLT a souligné que les allemands ne connaissent pas bien le Rwanda, que les pays préférés sont plutôt le Kenya, le Nigéria et la Côte d'Ivoire et qu'il faut donc les amener au Rwanda pour le leur faire connaître.

7. Monsieur le Ministre s'est déclaré très satisfait de l'état d'avancement des préparatifs du voyage d'hommes d'affaires de la Rhénanie-Palatinat au Rwanda et a signalé qu'en plus des projets déjà présentés à la partie allemande, certains hommes d'affaires Rwandais disposent d'autres projets à réaliser conjointement avec leurs collègues allemands. Il a enfin signalé à son interlocuteur d'une part que lors de la visite, une grande concentration du temps sera réservée à la visite des réalisations

Rheinland-Pfalz
Ministerium des Innern Und Für Sport
Schillerplatz 3-5
6500 Mainz 1

Son Excellence Monsieur le Ministre
de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat

Monsieur le Ministre,

Suite à l'échange des lettres entre la République Rwandaise et le Land de Rhénanie-Palatinat en Juin 1982 nous avons l'honneur de vous proposer le projet "Promotion des Métiers dans la Préfecture de Gisenyi!"

1. Buts du Projet :

- a) L'amélioration de la condition socio-économique des artisans et de la situation économique dans la région par l'aide pour les métiers existants.
- b) L'amélioration des produits et des méthodes de production et l'introduction d'autres produits et de nouvelles méthodes de production.
- c) L'organisation d'une représentation et des associations des artisans.

2. Activités du Projet :

Il s'agit :

- du perfectionnement et recyclage technique et professionnelle des artisans;
- du perfectionnement dans la gestion;
- de mise en place d'un centre de conseils et d'informations;
- de constitution d'un stock d'outillage et de matières premières;
- de création d'un fonds de garantie;
- de construction d'ateliers de groupements après une évaluation complémentaire.

3. Représentants Désignés :

Les parties aux présent dispositions désignent comme représentants du projet :

- a) Pour le Gouvernement Rwandais au niveau de la Préfecture de Gisenyi, le Ministère ayant l'Artisanat dans ses attributions qui assure la tutelle du projet.
- b) Pour la Rhénanie-Palatinat, l'organisme non-gouvernemental CARE Deutschland e.V.

.../...

4. Gestion du Projet :

La bonne gestion du projet sera assurée par les organes ci-après :

a) Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est responsable de la bonne marche du projet et en arrête le budget annuel en accord avec le responsable Allemand du projet CARE Deutschland e.V.

Le Conseil d'Administration est composé par :

- le Préfet de Gisenyi, Président;
- un représentant du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat;
- 4 Bourgmestres élus par leur pairs;
- un représentant des artisans de chaque commune élu par ses pairs.

b) La Direction du Projet :

La direction du projet est assurée provisoirement par un Coopérant de la Rhénanie-Palatinat conjointement avec un homologue Rwandais. Ils sont responsables de l'exécution, de la direction et de la gestion des fonds du projet sous la supervision du Conseil d'Administration.

5. Responsabilités et Financement du Projet :

a) La Rhénanie-Palatinat s'engage à :

- mettre à la disposition du projet le Coopérant et son financement pendant trois ans;
- perfectionner les 2 homologues rwandais pendant 16 mois chacun en Rhénanie-Palatinat;
- mettre à la disposition du projet les fonds annuels, conformément aux accords budgétaires pour les activités citées au point 2;
- payer une prime aux deux homologues pendant leur affectation au projet de 15.000 FRW chacun par mois.

b) Le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat s'engage à :

- nommer les deux homologues rwandais sur avis du Conseil d'Administration. Il s'agit d'un lauréat d'une école technique officielle et un lauréat d'une école de commerce et de gestion;
- soutenir le projet dans le cadre de ses possibilités.

6. Evaluation du Projet:

Après trois ans le projet sera évalué et en cas de résultats positifs, la Rhénanie-Palatinat s'engage à poursuivre la coopération avec le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat en vue de la réalisation de projets comparables dans les autres Préfectures.

.../...

7. Entré en vigueur, durée, révision et dénonciation:

Les présentes dispositions entrent en vigueur dès l'échange de lettres d'accord entre les 2 parties.

Elles auront une durée de trois ans et pourront être prolongées de commun accord entre les deux parties.

Les termes des présentes dispositions ne peuvent être révisés que par écrit et par consentement mutuel.

Les deux parties se réservent le droit de mettre fin aux présentes dispositions de commun accord et par écrit.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous demander après l'étude de cette proposition du projet de bien vouloir nous aviser de votre consentement officiel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Budget pour le Projet "Promotion des Métiers dans la Préfecture de Gisenyi", 1ère Année 1986/87.

1. <u>Investissements:</u>	
Construction d'un bureau avec magasin et salle de réunion	2.000.000 FRW
2. <u>Equipement du Bureau</u>	600.000 FRW
3. <u>Frais du Personnel :</u>	
Prime de 15 mois (15.000 FRW/mois)	275.000 FRW
Stage en Rhénanie-Palatinat de 16 mois	p.m.
Coopérant de Rhénanie-Palatinat	p.m.
4. <u>Frais courants:</u>	
Bureau, véhicule, frais imprévus	1.500.000 FRW
5. <u>Frais des services et du conseil:</u>	
Consultation par les artisans de Rhénanie-Palatinat	p.m.
Fond de roulement (pour un stock des outils et des matières premières)	900.000 FRW
Fond de garantie pour les crédits (3 ans)	3.750.000 FRW
Divers	500.000 FRW
	<u>9.475.000 FRW</u>